

APERÇU DE L'ÉMIGRATION VALAISANNE EN ALGÉRIE AU XIX^E SIÈCLE

↳ ERIC MAYE ↳

↳ Commentaires de Suzette Granger ↳

ERIC MAYE est historien, professeur au collège intercommunal de Derborence, né en Valais d'un père valaisan... né lui-même au Maroc. S'il se passionne pour l'étude de l'émigration méconnue de familles valaisannes en Algérie, c'est qu'il est lui-même petit-fils d'un émigrant. Son grand-père a en effet quitté le Valais pour l'Algérie d'abord, puis pour le Maroc. Adolescent, son père est revenu au pays pour sa formation professionnelle et n'en est pas reparti.



Suzette Granger. Elle n'est ni enseignante, ni historienne mais kinésithérapeute de profession et généalogiste de passion. Née dans le Constantinois algérien, pas très loin de Sétif, elle est la fille unique d'un couple d'enseignants. Son père est né en Algérie et sa mère a une origine... bernoise ! La famille Granger a quitté l'Algérie après le 20 août 1955, deuxième grande journée de révolte et de massacres concentrés sur Philippeville *Skikda* et sa région immédiate.

Lors de relevés systématiques effectués avec son amie M^{me} Yvette Dodo, Suzette Granger est frappée par l'abondance de familles valaisannes implantées à Koléa. Depuis ce constat, un important échange épistolaire s'est établi entre Nîmes et le Valais, et, en septembre dernier, Suzette Granger et Eric Maye ont offert aux généalogistes valaisans une conférence à quatre mains fort intéressante sur l'objet de leur passion : L'ÉMIGRATION EN ALGÉRIE.

Voici la première partie d'une publication d'Eric Maye, à laquelle ont été rajoutés quelques commentaires et documents fournis par Suzette Granger. La suite sera publiée dans le prochain bulletin de l'AVEG.

Le propos de cet article¹ est de faire connaître une page méconnue de l'histoire de l'émigration valaisanne outre-mer au XIX^e siècle. Force est de constater que cette dernière fait peu de cas de celle qui se dirigea vers l'Algérie. Certes, quantitativement sans commune mesure avec le mouvement transatlantique (vers l'Amérique du Sud en particulier), elle peut néanmoins être considérée comme digne d'intérêts à plusieurs égards. C'est précisément ce que nous allons montrer.

1. QUELQUES RAISONS EXPLIQUANT CES DÉPARTS

Sans faire œuvre originale, nous voulons entrevoir quelles raisons poussèrent de nombreuses familles à émigrer en Algérie. Emigrer est généralement le résultat d'une situation médiocre, ou jugée comme telle, plaçant le futur émigrant devant l'alternative suivante: continuer ainsi ou partir. Par conséquent, montrer les raisons qui l'y poussent revient souvent à étudier le milieu dans lequel il se meu(r)t!

1.1. Les Raisons économiques

D'une manière générale, le Valais connu, au cours du XIX^e siècle, une situation économique défavorable: état de crise latente impliquant une croissance économique nulle et un appauvrissement d'une partie de la population.

Venant s'ajouter à une production du sol limitée, le morcellement des parcelles était la conséquence du droit successoral qui reconnaissait l'égalité de droit à tous les héritiers et entraînait la constitution d'autant de lots qu'il y avait d'héritiers. Du fait de démembrement des terres et de l'accroissement de la population, les agriculteurs se retrouvaient, dans une situation dont ils étaient tant les victimes que les responsables, à travailler sur des lopins de terre s'ameuisant à chaque génération (malgré les mariages, composantes importantes de la stratégie politico-économique des familles, qu'elles soient riches ou pauvres) et ne rapportant que de maigres bénéfices.

L'endettement était commun à toute cette population d'agriculteurs pauvres du Valais du milieu du XIX^e siècle. Le manque de numéraire les entraînait à

¹ Pour une étude plus détaillée, nous renvoyons le lecteur au texte de notre « Mémoire de licence », présenté en 1995 à l'Université de Fribourg, *L'émigration valaisanne en Algérie au XIX^e siècle* et à celui de l'article, paru sous le même nom, dans les *Annales valaisannes* de 1997.

accumuler les emprunts onéreux, généralement à un taux de 5 % l'an. L'endettement était toujours préféré à la vente d'un morceau de terre, car *dans ces sociétés frustes et mal dressés à la pratique des spéculations, le fait d'aliéner une parcelle de terre est tenu pour le signe d'un grand embarras*².

Donc, bien loin de rendre possible une amélioration matérielle, cette réalité les plaçait tous dans l'impossibilité de faire vivre convenablement une famille, souvent nombreuse. L'endettement constituait avec le manque de fortune l'un des obstacles majeurs à l'émigration du pauvre, car, on ne le laissait partir qu'après avoir payé ses dettes. C'est là que les autorités locales jouèrent un rôle déterminant, en laissant malgré tout partir leurs pauvres et même en les y aidant parfois.

Des facteurs locaux jouèrent également un rôle dans ces départs (les aléas du temps, les catastrophes naturelles, les incendies, les mauvaises récoltes, les hannetons, les épidémies, etc.), amenant une population dont la plus grande partie vivait de l'agriculture, après s'être endettée lourdement, à envisager une émigration comme la solution à leurs problèmes.

Avant de conclure ce chapitre sur les raisons économiques, une remarque s'impose : des conditions de vie médiocres étaient à cette époque le lot quotidien d'un grand nombre de Valaisans ; or, la plupart continuèrent à assumer cette réalité sans chercher dans l'expatriation un remède à leur situation misérable. En fait, n'émigre que celui qui a été, à un moment ou à un autre, tourmenté par l'idée de partir ! Conscients donc que la pauvreté, tout en constituant un point commun à un grand nombre d'émigrants, ne peut expliquer à elle seule tous les départs, voyons à présent quelles purent en être les autres raisons.

1.2. Les Raisons personnelles

Comme cause de départ on peut évoquer les « *histoires de famille* », les mauvaises ententes (cette émigration fut par exemple l'occasion pour de jeunes couples de fuir l'emprise d'une famille de type patriarcal), les injustices, les déceptions, etc. Il n'en fallait parfois pas plus pour se décider à tenter l'aventure et à tout recommencer ailleurs. Dans ce que nous nommons « *raisons familiales* », nous pouvons aussi considérer le décès d'un être cher. D'autre part, on peut relever une dizaine de cas de « *mères célibataires* ». Quant aux enfants

² Courthion 1979, p. 55.

naturels ou illégitimes, nos recherches permirent d'en découvrir également plus d'une vingtaine. Nous ne nous risquons pas plus avant dans cette direction. Nous noterons seulement que certaines lettres, tant de candidats au départ que de représentants officiels, laissent entrevoir, de façon allusive, que de telles raisons en décidèrent plus d'un.

Chez ceux qui partirent en Algérie existait bien entendu le désir de fuir la médiocrité de leur quotidien ou une société dans laquelle tout semblait joué d'avance, de saisir l'occasion qui leur était donnée de prendre un nouveau départ. L'espoir, pour ne pas dire la « *croissance* », en une vie (plus) facile au-delà de la Méditerranée était régulièrement présent dans les lettres des futurs émigrants et la presse s'en fit l'écho à de nombreuses reprises, ne manquant de critiquer de telles espérances. Cet espoir d'un avenir meilleur sur la terre d'Afrique était si répandu en Valais qu'elle inspira même au chansonnier Louis Gard une *Chanson des émigrants*³, composée au début des années 1850 à l'occasion du départ d'émigrants de Bagnes. Ce texte, révélateur du sentiment de malaise qu'éprouvait une partie de la population, laisse également entrevoir une vision pour le moins féérique de l'Algérie qui canalisa toutes les frustrations et prit en quelque sorte l'apparence d'une « *Terre promise* » à portée de mains, où tout était possible, facile. Pour certains, le départ pour l'Algérie permit tout simplement d'assouvir un goût de liberté, d'aventure, s'exprimant par le départ de quelques-uns sans raison apparente, sans que leurs proches n'en fussent informés. Pour d'autres, ce fut l'occasion de voir le monde, l'Algérie ne constituant alors qu'une étape de cette découverte.

Pour certains Valaisans, issus d'une génération née avec la Révolution française ou l'Empire, ayant connu l'annexion du Valais à ce dernier (Département du Simplon, 1810-1813) ou pris part soit au Service de France, soit aux guerres napoléoniennes, mais également parfois à cause de leur mariage avec un(e) ressortissant(e) français(e) ou de leur profession qui les faisait aller en France voisine, on peut parler de liens particuliers et privilégiés avec la France. Leur situation, sans constituer à proprement parler une raison d'émigrer en Algérie, impliquait certainement un intérêt et une connaissance de ce qui se passait en France voisine, où l'on recrutait alors des colons pour l'Algérie.

³ Pour plus de détails sur Louis Gard, voir Troillet 1952, pp. 255-267. Pour le texte de cette « Chanson », voir Maye 1995, p. 199 (Annexe 3).

EN 1848, QUE SE PASSE-T-IL EN FRANCE ? SUZETTE

« Les Français ont débarqué en Algérie en 1830 déjà. Aussi extraordinaire que cela paraisse, malgré le départ de colons et malgré la création de villages, la France n'a pas encore organisé officiellement l'émigration en Algérie. La France vit alors la période de l'abolition de l'esclavage. Il se trouve une grande quantité de chômeurs. Pour les « faire travailler », on ouvre les « ateliers nationaux », les chômeurs dépaient et repaent les rues. On paye les gens pour faire cela, c'était un peu le RMI de maintenant. Au bout de quelque temps, l'argent manque, c'est la fermeture des ateliers nationaux et la révolte dans le sang... Le gouvernement embarrassé par ses chômeurs ne veut régler le problème de l'esclavage, que s'il peut envoyer ses chômeurs en Algérie.

En 1847, s'il y a la misère dans le Valais, la misère est aussi en France. Nous sommes sous Louis Philippe, dans ce que nous appelons la « Monarchie de Juillet ». 1848, ce sera tout d'abord la fin, la chute de la Monarchie de Juillet et la mise en place de la seconde république. Septembre 1848, l'Assemblée Nationale décrète officiellement la colonisation et la création de colonies agricoles. D'octobre à décembre 1848, des convois vont être organisés et une publicité systématique instaurée. »

1.3. Les Raisons politiques

Le gros des départs eurent lieu dans les années 1850, lesquelles firent suite à une période de bouleversements politiques allant de la République indépendante du Valais (1802-1810) au Sonderbund (1845-1847) qui provoqua l'arrivée au pouvoir des radicaux, en passant par les années de tensions 1830 et suivantes (la « Régénération », la crise de 1839) ou la crise de 1844 qui s'acheva par la victoire des conservateurs au Trient (21 mai 1844), etc. Il ne semble pas que des motifs politiques seuls fussent la cause de départ pour l'Algérie, mais on peut tout de même dire que « la crainte et la consternation était dans tous les cœurs »⁴ et que ces dissensions politiques, venant s'ajouter à une situation économique difficile et précaire, étaient vécues par les pauvres comme une épreuve supplémentaire. Et ils n'avaient, dans bien des cas, aucun regret à quitter un pays dans lequel ils n'avaient même pas leur mot à dire (les pauvres étaient à cette époque privés du droit de vote; seuls 19084 citoyens valaisans y avaient droit). Du côté des autorités,

⁴ Archives communales (Ac) Troistorrents, H 49, Description de 1852 et 1853.

ces départs n'étaient pas non plus pour déplaire, comme nous le laisse supposer le passage suivant : « *Cet homme [...] était un vrai ristou⁵ du temps, mais il sera un bon travailleur. On peut le recommander* »⁶.

1.4. L'Influence de la propagande

Dès les débuts de l'occupation de l'Algérie, les autorités françaises, conscientes qu'un recrutement national ne suffirait qu'imparfaitement à réaliser la mise en valeur du pays, pensèrent à faire appel aux populations nord-européennes, en particulier allemande et suisse, appréciées pour leurs qualités de travail et d'ordre moral. Elles s'efforcèrent d'attirer ces populations laborieuses en les détournant du courant migratoire déjà important qui se dirigeait vers les Amériques. Cette volonté d'associer les étrangers à la colonisation s'accrut encore à partir des années 1850, lorsque celle-ci, jusqu'alors marquée par la spéculation, se porta essentiellement sur l'agriculture et qu'il fallut « repeupler » les villages construits dans le cadre de la colonisation officielle commencée en 1848.

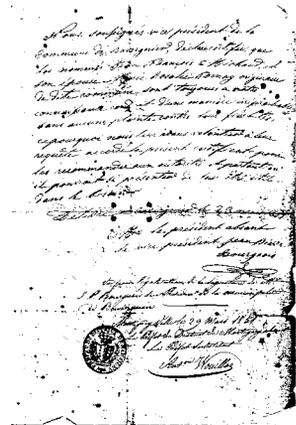
Pour réaliser ce double recrutement (national et nord-européen), les autorités françaises firent envoyer aux préfets de la Métropole une circulaire énumérant les avantages offerts, ainsi que la marche à suivre pour obtenir une concession, et établirent des relations suivies avec divers comités de propagande coloniale, rappelant à tous l'avantage principal de l'Algérie : sa proximité. Cet argument était bien évidemment mis en exergue par rapport au courant migratoire transatlantique. Réduisant notablement la durée du voyage, ainsi que les aléas des longues traversées, cette proximité rendait également envisageable un retour au pays en cas d'échec. Elle signifiait aussi des frais de transport moindres, accessibles à plus de bourses. Ayant échoué dans leur tentative de détournement du courant transatlantique, les autorités coloniales se montrèrent plus favorables aux émigrations espagnole, italienne ou maltaise, non désirées dans un premier temps car constituées en grande partie de familles sans réels moyens, mais qui offrirent l'avantage de mieux supporter le climat algérien.

Qu'en fut-il des Valaisans ? Bien que des fonctionnaires français eussent à plusieurs reprises affirmé que l'arrivée des premières familles valaisannes à Alger fut le résultat d'une émigration « spontanée », on peut dire qu'en Valais, au début

⁵ Mot patoisant signifiant « conservateur ».

⁶ AF, E 2200 Paris 1, vol. 34, *Lettre du préfet d'Entremont au chargé d'affaires à Paris*, 13.3.1851.

des années 1850, on était au courant non seulement de l'ouverture de l'Algérie à la colonisation agricole, mais aussi que dans les territoires frontaliers (Savoie, Alsace), une active propagande y était menée par les préfets. Mais il y a plus: des recruteurs français «*opérèrent*» en Valais comme l'évoquait le CV du 14 juillet 1851⁷. Ils n'y passèrent pas de contrats, mais néanmoins distribuèrent discrètement des feuilles volantes, faisant connaître l'état et les conditions de la colonisation en Algérie. D'autres documents prouvent que l'action propagandiste française se poursuivit au-delà des années 1850.



Certificat du président de Bovernier

Mais ce fut surtout par l'entremise des particuliers que la France «*prospecta*» en Valais. Celle-ci s'exprima d'une part par des initiatives privées que les autorités françaises laissèrent se développer, car celles-ci étaient capables, par des promesses de tout genre, de susciter un fort courant migratoire vers l'Algérie, et d'autre part par les dires des colons eux-mêmes. Si des Valaisans tinrent en quelque sorte le rôle d'«*agents libres*» en prenant contact avec les autorités coloniales afin d'organiser le départ d'un convoi, ce fut avant tout par leur départ même, puis par leur correspondance avec leurs parents et amis encore au pays qu'ils prirent une place prépondérante dans la propagande en faveur de l'Algérie.

On s'en doute, les témoignages enthousiastes de ces lettres firent merveille sur une population habituée à la médiocrité et aux privations et eurent plus d'impact sur une population de cultivateurs, de nature prudente, que tous les prospectus et les belles paroles des «*embaucheurs*» réunis. De plus, ces informations, venant donner foi et forme à tout ce qui se disait au pays, faisaient tomber les dernières réticences, douter les sceptiques. On peut donc dire que les premiers partis jouèrent en quelque sorte un rôle d'«*éclaireurs*» et qu'ils furent suivis par d'autres dès lors que ceux-ci furent convaincus qu'ils trouveraient en Algérie des moyens d'existence suffisants.

⁷ Voir CV du dimanche 14.7.1851, p. 2.

Sans être une particularité de ce courant migratoire (en effet on retrouve ce même mode de « recrutement » dans celui vers les Amériques), il y prit tout de même, notamment en 1851, des proportions considérables qui nous le font envisager comme le principal mode d'attraction de cette émigration. Cette affirmation est renforcée par la dimension très locale et très « *familiale* » de ce mouvement migratoire, réalité que nous allons étudier. Effectué avec la complaisance des autorités françaises, ce type de propagande indirecte ne manqua pas d'être utilisé par celles-ci, car il alliait coût financier nul et efficacité.

À l'opposé, les autorités et la presse valaisannes décrièrent, en vain, ces lettres comme étant la principale cause de départs, tandis que le chargé d'affaires suisse à Paris⁸, plus pragmatique, conseillait aux gens voulant s'expatrier d'utiliser à bon escient ces sources d'information, c'est-à-dire d'attendre « *jusqu'à ce qu'ils y soient encouragés par les rapports des Valaisans déjà installés* »⁹.

Cette émigration fut considérée, dès les années où elle eut lieu, comme une « *émigration de débarras* ». En effet, certaines familles prirent une part active à faciliter, voire même à encourager, le départ de parents « *encombrants* », tels que des êtres diminués (crétins, goitreux), des pupilles (sous tutelle, sous curatelle ou sous conseil judiciaire¹⁰), des personnes à la conduite douteuse, des parents pauvres, etc. Elles se débarrassaient ainsi de charges financières, de ces gens qu'il fallait entretenir, qui étaient bien souvent dans l'impossibilité de suffire à l'entretien de leur famille et dont on devait souvent placer les enfants chez des parents qui, en compensation, ne recevaient guère qu'un pré ou un champ dont ils pouvaient disposer à leur convenance le temps de la prise en charge. Là, comme dans bien d'autres occasions, les notables locaux jouèrent un rôle non négligeable, puisque c'étaient eux qui siégeaient à la tête de la chambre pupillaire et qu'ils étaient souvent nommés comme tuteur ou curateur.

⁸ Depuis mai 1848, le chargé d'affaires suisse à Paris n'était autre que le bas-valaisan Joseph Hyacinthe Barman. Il ne fait aucun doute que l'origine valaisanne de celui-ci fut un atout supplémentaire appréciable, et apprécié, pour ses compatriotes qui s'adressaient à lui dans l'espoir d'obtenir une réponse favorable du ministre de la guerre, qui accordait les concessions.

⁹ AEV, DI 194 2/1, *Lettre du chargé d'affaires à Paris au CE*, 21.4.1851.

¹⁰ Ainsi, en additionnant tous ces cas et en prenant en compte que toutes les personnes touchées de façon directe ou indirecte (c'est-à-dire leurs familles), on obtient un nombre de près de 350 personnes, soit presque 1 personne sur 3!

Lorsque le conseil de famille donnait son approbation, il déterminait en outre quelle somme serait livrée pour le voyage, prévoyant toujours « *des mesures conservatrices pour l'éventualité [...] [du] retour* »¹¹. Et ils ne furent pas très regardant pour accorder leur bénédiction: en effet, lorsque son pupille s'expatriait, de préférence avec toute sa famille, cela signifiait pour le tuteur/curateur la possibilité d'administrer à sa guise les biens pupillaires. Il devait certes rendre des comptes au conseil de famille, mais, bien souvent, ce dernier y trouvait également son compte! Toujours au sujet de l'emprise des conseils de famille sur la destinée de ces émigrants potentiels, on peut dire que bon nombre d'entre eux durent parfois accepter des marchandages. Certains départs ne furent ainsi consentis qu'à la condition expresse d'emmener avec soi un parent âgé ou débile: d'une pierre 2 coups! Certains conseils de famille allèrent plus loin en faisant accompagner jusqu'à Marseille, voire Alger, leurs parents émigrants par une personne de confiance: ils avaient ainsi l'assurance que non seulement leurs parents arriveraient à bon port, mais aussi qu'ils ne dépenseraient pas tout leur argent au cours du voyage. Signalons encore que tous ces tristes procédés furent dénoncés par la presse valaisanne de l'époque¹². Ou cet autre exemple: 2 jeunes personnes, mineures ou sous curatelle, et dans tous les cas issues de familles pauvres, se mariaient puis quittaient le Valais pour l'Algérie dans les semaines qui suivaient leur union. Le but recherché par là est très clair: éloigner un jeune couple qui, vu ses faibles moyens pécuniaires, risquait de tomber à la charge de sa famille. Du reste, le contrat de mariage, qui stipulait déjà le projet du jeune couple d'émigrer, était ainsi l'objet d'âpres négociations pour savoir chez qui les jeunes époux seraient accueillis jusqu'à leur départ, à quel parti incomberaient les frais du voyage, etc. L'importance de la dimension financière de ces unions et le caractère « *préventif* » de ces départs sont évidentes!

Mais ce fut au niveau des communes¹³ qu'eut lieu ce que l'on pourrait appeler le « *grand débarras* ». Certaines d'entre elles virent dans cette émigration l'occasion, en facilitant leur départ, de se défaire d'éléments financièrement

¹¹ AEV, DI 194 2/25, Lettre de Séraphin Mermoud au chef du DJP, 2.9.1852.

¹² Voir CV du samedi 3.5.1851, p. 1.

¹³ Si, dans cette partie, nous citons le nom de certaines communes, c'est uniquement à des fins de clarté et d'exemplarité, car les pratiques mentionnées ici eurent lieu dans la plupart des communes touchées par cette émigration.

indésirables (familles nombreuses et indigentes, ou connaissant un embarras chronique, personnes très endettées, jeunes couples pauvres, personnes veuves pouvant tomber à la charge de la commune, etc.), de personnes physiquement diminuées (malades, infirmes, goitreux, crétins, etc.) et de « *marginiaux* » (anciens forçats, mères célibataires, anciens mercenaires, « *habitués* » des débits de vin, etc.). Comme les familles, les communes espéraient ainsi diminuer leurs charges résultant du paupérisme et « *restaurer un équilibre économique précaire en expédiant les pauvres et les inadaptés de l'autre côté de la mer* »¹⁴. Le départ de personnes sous tutelle ou curatelle, intéressant pour les familles, l'était également pour les communes, non seulement parce que cela simplifiait le travail de la chambre pupillaire dont elles étaient responsables, mais aussi, et surtout, parce que, lorsque les proches refusaient ou étaient dans l'incapacité de prendre en charge un parent pauvre, il revenait à la commune de pourvoir à son entretien. Outre l'aspect économique, le départ de leurs assistés était envisagé par certaines comme une solution intéressante du point de vue de l'ordre politique et social. Des communes iront même jusqu'à demander au CE de signer les passeports de quelques familles, en précisant qu'elles seraient disposées à faire « *des sacrifices pécuniaires* » pour les voir partir.

Certaines communes se décidèrent donc à aider les ressortissants désireux de partir, car c'était là « *un service à rendre à de pauvres gens* »¹⁵. Elles le firent de différentes façons [lettres de recommandation du président de la commune ou du curé de la paroisse – aides dans leurs démarches auprès des autorités¹⁶ – effacements de dettes – subsides financiers pour le voyage ou à l'installation en Algérie – accompagnement de leurs émigrants jusqu'à Marseille, voire même Alger par une personne de confiance (souvent un conseiller communal)]. Du point de vue formel, ces lettres ne tarissaient pas, on s'en doute, d'éloges sur la moralité des candidats au départ et d'assurance sur leur goût du travail, ainsi que sur leurs moyens financiers. Mais certaines de ces aides étaient fréquemment soumises à des conditions : l'émigrant devait signer une reconnaissance de dette

¹⁴ Arlettaz 1991, p. 68.

¹⁵ AEV, DI 194 2/8, Lettre du président de Bagnes, 6.9.1851.

¹⁶ Avant de pouvoir quitter le pays, l'émigrant devait remplir certaines conditions, notamment être en ordre avec les affaires militaires pour les hommes en âge de servir et posséder des ressources financières suffisantes, sommes à faire contrôler par le préfet.

à rembourser ultérieurement ou en cas de retour, renoncement au droit de bourgeoisie, etc. Entre générosité et hypocrisie, la frontière est parfois ténue !

Qu'en fut-il des autorités ? On constate que, dans leur grande majorité, les préfets furent plutôt favorables à cette émigration. Pour sa part, le Grand Conseil (GC), bien que regardant l'émigration comme un événement malheureux, fut largement absent du débat sur l'émigration, n'intervenant qu'à de rares exceptions pour recommander au CE de *vouer toute sa sollicitude aux émigrants et de se procurer les renseignements les plus propres à faire connaître leur véritable position*¹⁷. Quant au Conseil d'Etat (CE), on constate que, d'une manière générale, tant le gouvernement radical (1848-1857) dans le cas de l'Algérie, que celui conservateur (1857-...) face au mouvement transatlantique, mit plus l'accent sur les conséquences négatives de l'émigration (perte de main-d'œuvre et de numéraire) que sur ses fondements (notamment la pauvreté), tous deux peu enclins à considérer le paupérisme comme la raison majeure de ces départs. Le premier souci des autorités cantonales étant de connaître le nombre de départs ainsi que les sommes emportées par les émigrants.

On peut voir que les décisions prises par le gouvernement furent en fait conditionnées par les nouvelles reçues de la situation des émigrants outre-mer et, surtout, par les avis et mises en garde officiels tant suisses que françaises. Ainsi, au printemps 1851, quand les départs pour l'Algérie prirent des allures de « *fièvre d'émigration* », le CE sortit quelque peu de sa réserve, mais sa détermination se limita à faire rendre public par le DI, par voie de presse¹⁸ et d'affichage public (début mai – début juillet) dans tout le canton, des documents reçus du CF, du chargé d'affaires à Paris, des consuls de Marseille et d'Alger, ou des autorités françaises¹⁹, et à soumettre l'obtention du passeport à 2 conditions (autorisation du Département Militaire (DM), ressources pécuniaires suffisantes) qui restèrent sans effets notables, le courant migratoire n'étant pas réellement affecté par la combinaison « *prévention-contrainte* ». Très rapidement au courant des départs, ainsi que des pratiques pour le moins contestables ayant cours dans les communes, le gouvernement eut donc sa part de « *responsabilité* » puisque, ne voulant ni empêcher ni approuver cette émigration au nom de la sacro-sainte

¹⁷ AEV, *Bulletin GC, Session ordinaire de mai 1860, DI* (Emigration), p. 16.

¹⁸ A ce sujet, voir *CV* du mercredi 30.4.1851.

¹⁹ Pour le détail de ces différents avis, lettres, notes, voir *Maye* 1995, p. 37.

liberté individuelle, il se fit sinon un complice du moins un observateur passif, accordant très facilement des passeports, limitant son intervention à des mises en garde n'allant pas plus loin qu'une invitation à la prudence et à des mesures peu efficaces.

Les plus virulents à condamner ces départs furent les journaux. En effet, les principaux journaux valaisans ne manquèrent pas d'évoquer à de nombreuses reprises la question de cette émigration. Au moment où eurent lieu le plus grand nombre de départs pour l'Algérie (1851), le *CV*, journal radical et principal défenseur du gouvernement valaisan de l'époque, se fit certes très souvent le relais du point de vue officiel, étant du reste utilisé comme tel par le CE, qui y fera insérer bon nombre d'avis et de mises en garde.

Mais ce journal se distingua du pouvoir politique par la possibilité qui lui était donnée d'informer les gens au moyen de témoignages exemplaires et par les demandes répétées pour que les autorités politiques prissent des mesures afin de « *mettre obstacle à de coupables calculs* »²⁰ et de juguler cette hémorragie, non pas en interdisant l'émigration, mais en la rendant plus contraignante, la liberté de chacun d'aller s'installer au bon lui semble devant « *être subordonnée à des considérations d'humanité et de prudence* »²¹ .. Très critique envers cette émigration et le premier à la dénoncer (début 1851), déplorant « *la légèreté avec laquelle des individus se mettent en route à l'aventure* »²² , il voulait, par les documents publiés, « *empêcher le mal de s'aggraver et retenir dans leur patrie ceux qui se préparent à partir* »²³ . Ainsi, dans le courant de l'année 1851, au plus fort des départs, il recourut fréquemment (3 fois en l'espace de 2 mois²⁴) à ce type de publication, afin de « *dessiller les yeux à tant de dupes qui se laissent tromper* »²⁵, en les mettant en garde contre les « *funestes illusions* »²⁶ et les entraînements irréfléchis ou en dénonçant des pratiques scandaleuses, notamment celles de certaines communes se débarrassant de ressortissants indésirables.

²⁰ *CV* du samedi 3.5.1851, p. 1.

²¹ *Ibidem*.

²² *CV* du mercredi 30.4.1851, p. 1.

²³ *Ibidem*.

²⁴ Pour le détail, voir Maye 1995, p. 43, note 94.

²⁵ Propos cités par *CV* du jeudi 4.9.1851, p. 2.

²⁶ *Idem*, p. 1

La multiplication de ces mises en garde, notamment sur le sort qui attendait en Algérie ceux qui partaient sans ressources financières suffisantes, n'eut pas, du moins dans un premier temps, l'effet escompté. Ainsi, ce fut la mort dans l'âme que début septembre le CV constatait qu'un « *redoublement déplorable de la fièvre d'émigration* »²⁷ s'était emparé de la population valaisanne. Et ce ne fut que fin 1851-début 1852, avec le retour d'émigrants au pays et une nouvelle série de témoignages, que ces avertissements semblèrent porter. Relevons toutefois qu'il y eut un certain nombre de personnes (une soixantaine) qui, bien qu'ayant obtenu un passeport, ne s'expatrièrent pas. Se laissèrent-elles convaincre par les arguments de la presse ou furent-elles retenues par la prudence, un embarras momentané ou seulement par les nouvelles peu réjouissantes parvenues d'Afrique? Rien ne nous permet de le dire avec certitude.

2. QUI PARTAIT?

Les individus qui firent partie de cette émigration étaient donc des gens (très) modestes (petits paysans, petits artisans, ouvriers agricoles, etc.), présentant une assez grande diversité de conditions, « *allant de l'individu prêt à sombrer dans l'indigence à celui qui vivote sans trop avoir à se soucier du lendemain* »²⁸. Chez ces gens se développa la volonté d'améliorer leurs conditions d'existence et celle-ci les poussa, souvent inconsidérément – la misère est souvent mauvaise conseillère! –, à quitter le pays pour aller chercher meilleure fortune dans un « pays neuf », qui s'ouvrait à la colonisation.

2.1. L'Origine des émigrants

Au vu de la chronologie des départs²⁹, on peut affirmer que ceux-ci firent « *boule de neige* ». Ainsi, il nous a été possible de reconstituer des chaînes relationnelles allant jusqu'à 41 personnes (dont 25 en un seul convoi)! Étaient alors représentés tous les « *liens* » possibles (parents, alliés, employés). Le cas des domestiques est intéressant puisque ces derniers étaient parfois accompagnés de leur propre famille, ce qui venait agrandir le cercle.

²⁷ Propos cités par CV du jeudi 4.9.1851, p. 2.

²⁸ Salamin 1976, p. 102.

²⁹ Voir plus loin : 3. 1851 : la grande année des départs.

La partie supérieure du Bas-Valais (districts de Martigny et d'Entremont) fut ainsi la première touchée, puis la frénésie des départs s'étendit en direction du Valais central (district de Conthey, puis celui de Sion), sans atteindre le district de Sierre touché qu'à partir de 1855, et de la partie inférieure du Bas-Valais (districts de St-Maurice et de Monthey). Cette extension, qui se fit plus rapidement vers le Centre que vers le Lac, s'explique d'une part par la proximité des villages et d'autre part par les liens familiaux ou amicaux qui unissaient, d'un village à l'autre, telle personne à telle autre. En outre, cette propagation renforce l'idée que le principal mode de « *recrutement* » se trouvât dans les lettres des premiers partis, ce qui explique très bien le fait que certaines communes, pourtant voisines de communes très touchées par cette émigration, ne contribuèrent pas ou peu à ce courant migratoire : Charrat (2 personnes parties en janvier 1851), Fully (4 en août 1851), Saillon (seulement 3 en 1880), etc. Une dernière remarque : pour certains villages, qui ne comptaient à l'époque que quelques centaines d'habitants, ces départs massifs et rapprochés purent parfois ressembler à de véritables exodes. Dans le cas de Saxon par exemple, la proportion des départs (186 entre novembre 1850 et décembre 1851) représenta près de 20 % de la population totale (952 hbts³⁰), soit presque 1 Saxonain sur 5 !

Au niveau des districts, la dimension locale de cette émigration prend toute sa portée avec la nette prédominance de celui de Martigny, suivi de ceux de St-Maurice et de Monthey qui, bien que touchés plus tardivement, le furent dans des proportions plus importantes que celui de Conthey par exemple. Du point de vue régional, la même constatation est à faire vis-à-vis du Bas-Valais, même si le plus remarquable à ce niveau est tout de même la place presque insignifiante qu'occupait le Haut-Valais dans cette émigration (16 départs), l'engouement pour l'Algérie n'y ayant pas vraiment pénétré, les Haut-Valaisans continuant à préférer suivre le courant transatlantique. Du reste, l'émigration haut-valaisanne vers l'Algérie n'est pas caractéristique, puisque constituée en majorité de départs individuels.

2.2. *Les Professions des émigrants*

On constate bien évidemment que la proportion d'agriculteurs est de loin la plus importante, ce qui recoupe parfaitement les documents de l'époque, qui

³⁰ Chiffre donné par Delaloye 1958, p. 83.

montrent les Valaisans arrivant en Algérie comme des agriculteurs pauvres ou des journaliers, et conforte l'observation que ce furent les communes agricoles les plus touchées par les départs. La forte présence de paysans modestes s'explique non seulement par le fait qu'au milieu du XIX^e, les 3/4 de la population valaisanne vivaient encore de l'agriculture, mais aussi par l'intérêt premier qu'offrait l'Algérie: ses vastes étendues à mettre en cultures. On peut observer que, en plus de l'agriculture, certains pratiquaient un petit métier manuel, servant le plus souvent d'appoint financier, de même que de nos jours, l'agriculture demeure, pour bon nombre de Valaisans, une source de revenu supplétive!

Une fois en Algérie, ils n'exercèrent plus ces activités artisanales, si ce n'est pour leur compte personnel. Quoi qu'il en soit, l'émigrant valaisan peut être qualifié d'homme de la terre, assez souvent peu qualifié et analphabète. Au vu des sources consultées, on peut en effet estimer le taux d'analphabétisme à environ 80% – et encore nous ne faisons pas ici la distinction entre les lettrés et ceux sachant tout juste orthographier leur nom! –, ce qui correspond assez bien au taux cantonal de l'époque. Quant aux femmes, on peut dire que si quelques-unes exerçaient le métier de domestique, la grande majorité était avant tout des mères de famille (avec tout ce que cela comporte comme tâches domestiques), ce qui ne les empêchait pas de participer aux travaux de la terre.

2.3. *Les Ressources pécuniaires*

Certains vendirent tout ce qu'ils possédaient (biens immobiliers (maisons, mayen, raccard, granges, écuries, etc.) et fonciers (champs, prés, vignes, vergers, jardins, *botzat*³¹, «*marais*», fonds de montagne, etc.), d'autres, plus prévoyants ou par suite d'une décision de leur conseil de famille (chambre pupillaire), ne vendirent qu'une partie et mirent le reste en location.

Relevons que la vente de sa maison était un signe très clair de la détermination du vendeur (un autre indice de celle-ci résidait dans le fait que certaines de ces ventes eurent parfois lieu avant même l'obtention du passeport) et du caractère définitif de son départ. On peut estimer que les 2/3 des familles parties en 1851 peuvent être considérées comme faisant partie de cette catégorie de gens ayant vendu jusqu'à leur maison.

³¹ Mot patoisant signifiant « bois », « forêt ».

Il est également intéressant de constater que, dans la plupart des communes, les biens vendus par les émigrants furent rachetés soit, quand il lui était possible de le faire, par un parent redoutant de les voir soustraits au cercle familial, soit par les gens aisés de la commune, ceux que K. Andereggi nomme judicieusement les « *capitalistes locaux* »³² et qui très souvent se trouvaient en être les personnes influentes (président, conseillers communaux, etc.), ainsi que par les communes elles-mêmes.

2.4. La Composition des familles et l'âge des émigrants

Le système de production de la société valaisanne reposait alors sur un groupe restreint: la famille. Cellule socio-économique de la société, celle-ci représentait une unité d'exploitation autonome, chacun ayant un rôle bien déterminé à jouer dans les travaux de la campagne et les tâches ménagères. Très souvent, se joignaient à ces familles – ici au sens restrictif du terme (père, mère, enfants) – qui partaient, l'un ou l'autre parent (frère ou sœur, oncle, cousin, etc.). Cela avait pour principaux avantages de former, en additionnant la fortune de chacun, un pécule acceptable, de ne nécessiter l'obtention que d'un seul passeport (pour le chef de famille) et de permettre l'émigration de personnes qui n'auraient pu le faire de façon individuelle, etc.

Cette réalité fait que nous devons plutôt considérer ces familles dans un sens plus large, c'est-à-dire dans un cadre « *traditionnel* », « *patriarcal* ». Du reste, souvent tous ensemble ne formaient déjà en Valais qu'un seul ménage: en effet, du fait même du démembrement des parcelles, les petits lopins de terre faisaient difficilement vivre son homme – une famille encore moins! –, ce qui entraînait des « *regroupements* » familiaux qui augmentaient, chacun apportant sa maigre part de biens au « *tronc commun* », le nombre et la surface des terres alors travaillées par toute la famille. Si bien qu'il n'était pas rare qu'une personne célibataire (ou veuve) habitât avec la famille de son frère ou de sa sœur marié(e), qu'un père ou une mère, usé(e) par les ans, logeât avec la famille de l'un de ses enfants, ou qu'un jeune couple vécût avec les parents de l'un des conjoints.

Dans une telle organisation familiale, il est bien clair que, lorsque le chef de famille avait décidé de s'expatrier avec femme et enfants, il ne restait à ce parent vivant avec eux, souvent indigent, que le choix entre essayer de « *voler de ses propres ailes* », trouver un autre parent disposé à l'accueillir, ou suivre le

³² Andereggi 1991, p. 119.

mouvement, ce qui était fait le plus souvent avec le même enthousiasme que le reste de la famille. Voilà pourquoi 3 générations furent fréquemment représentées dans ces départs familiaux. Emigrer constitue un événement solennel, une séparation entrevue comme définitive. C'est pourquoi cette émigration fut l'occasion de déchirements familiaux.

L'émigration valaisanne à destination de l'Algérie fut essentiellement composée de familles, ce qui est *de facto* un indice d'une émigration « *de masse* » supposée définitive. Ainsi, sur 401 départs connus, 168 concernent des personnes seules et 233 des familles, ce qui nous donne un pourcentage d'environ 58 % en faveur des départs familiaux, proportion quasi identique à celle citée par J.-M. Di Costanzo pour l'émigration allemande (60 %) ³³. Allons plus loin et considérons le nombre de personnes ainsi représentées. La proportion s'accroît alors très fortement :

	<u>Cas</u>	<u>Personnes représentées</u>
<i>Familles</i>	233	1125
<i>Personnes seules</i>	168	168
<i>Total (cas étudiables)</i>	401 départs	1293 pers.

Ce qui signifie qu'environ 87 % des Valaisans partirent en Algérie au sein de leur famille. Les gens qui partirent seuls étaient des célibataires, des veufs ou, comme nous l'avons déjà évoqué, des pères de famille effectuant un voyage de « *repérage* », mais aussi, on en retrouve plusieurs cas, des hommes qui abandonnèrent définitivement femme et enfants, les laissant dans une situation des plus précaires. Quant aux familles, la plupart d'entre elles comprenaient de 2 à 8 personnes, les plus fortes proportions, si l'on tient compte du nombre de personnes ainsi représentées, se trouvant entre 4 et 6 individus par familles.

Quant à la répartition par sexes, elle fut, dans cette émigration, nettement en faveur des hommes, du fait que les personnes parties seules étaient le plus souvent des hommes d'âge mûr :

	<u>Hommes + garçons</u>	<u>Femmes + filles</u>	<u>Total</u>
<i>Enfants (moins de 15 ans)</i>	256	243	499
<i>Adultes (de 16 à 49 ans)</i>	251	78	329
<i>Personnes âgées (+ de 50 ans)</i>	56	15	71
<i>Sans connaissance de l'âge</i>	98	160	258
<i>Total</i>	661	496	1157

³³ Voir Di Costanzo 1985, vol. 1, p. 10.

Relevons toutefois que pour les enfants la répartition était presque la même. Du point de vue chronologique, on constate, pour l'année 1851, que si depuis le début de l'année les familles comprenaient généralement entre 2 et 4 personnes, lors des mois d'avril, mai et juin, cette proportion s'éleva entre 4 et 6, pour retomber dès l'été aux chiffres du début de l'année. C'est ce qui explique qu'avril fut le mois le plus prolifique en départs: très nombreux, ils étaient de plus constitués de familles comptant dans leurs rangs un grand nombre d'individus.

3. 1851: la grande année des départs

Entre novembre et décembre 1850, 9 familles ainsi qu'une personne seule (54) quittaient Saxon, accompagnées d'une famille (5) de Riddes et d'une autre (3) de Vollèges (de nombreux liens familiaux unissaient des gens de Saxon avec ceux du Val de Bagnes). Bien accueillies par les autorités coloniales françaises, elles ne manquèrent pas d'en rendre compte au pays, incitant d'autres au départ.

En janvier 1851, Saxon et Vollèges virent s'en aller 2 nouvelles familles (5 et 7), suivies en cela par 2 autres, l'une de Martigny (5) et l'autre de Charrat (1 couple). Le mois suivant, Vollèges connut à nouveau 2 départs (11 personnes), entraînant d'autres des communes voisines de Bagnes (14) et d'Orsières (1).

En mars, mois pendant lequel les communes de Saxon (7), Riddes (24), Bagnes (27) et Orsières (7) fournirent encore des émigrants, la « zone de recrutement » s'élargit en direction du Valais central, les communes de Chamoson (31), Ardon (11), Nendaz (7), Conthey (5) étant à leur tour touchées.

Dès avril, au plus fort des départs, la plupart des communes qui fournirent des contingents d'émigrants importants, à l'exception de la capitale et de certaines communes de la partie inférieure du Bas-Valais (de Martigny au Lac Léman), touchée plus tard, avaient déjà vu partir leurs premières familles:

<i>Saxon</i>	48 personnes	<i>Bagnes</i>	10 personnes
<i>Evionnaz</i>	45 "	<i>Martigny-Bourg</i>	9 "
<i>Leytron</i>	19 "	<i>Orsières</i>	9 "
<i>Bovernier</i>	18 "	<i>La Bâtiaz</i>	7 "
<i>Chamoson</i>	18 "	<i>Vouvry</i>	7 "
<i>Conthey</i>	13 "	<i>Collombey-Muraz</i>	6 "

ainsi que les communes de Salins (8), Martigny-Combes (5) et Vétroz (4).

Les mois suivants, des départs eurent lieu de toutes ces communes, ainsi que de celles de Sion (mai, 8), Grône (mai, 2), Nax (mai, 3) et Ayent (juin, 30).

Arrêtons-nous sur le cas de la partie inférieure du Bas-Valais. Si elle fut touchée à partir d'avril par des départs d'Evionnaz, de Collombey-Muraz ou de Vouvry, le gros de ceux-ci eurent lieu entre juin et novembre 1851, constituant alors la majorité des départs s'étant alors produits :

<i>Evionnaz</i>	<i>de juin à octobre</i>	<i>43 personnes</i>
<i>Salvan</i>	<i>de juin à septembre</i>	<i>18</i>
<i>Vérossaz</i>	<i>en juin</i>	<i>32</i>
<i>Troistorrents</i>	<i>d'août à décembre</i>	<i>54</i>
<i>Val d'Illiez</i>	<i>d'août à octobre</i>	<i>6</i>
<i>Port-Valais</i>	<i>en août</i>	<i>14</i>
<i>St-Maurice</i>	<i>de septembre à novembre</i>	<i>10</i>
<i>Dorénaz</i>	<i>en septembre</i>	<i>16</i>
<i>Massongex</i>	<i>en septembre</i>	<i>10</i>
<i>Collonges</i>	<i>en octobre</i>	<i>13</i>
<i>Vouvry</i>	<i>en octobre</i>	<i>1</i>
<i>Monthey</i>	<i>de novembre à décembre</i>	<i>11</i>
<i>Collombey-Muraz</i>	<i>en novembre</i>	<i>23</i>
<i>Vionnaz</i>	<i>en novembre</i>	<i>3</i>

Ainsi, ce furent, selon nos calculs, plus d'un millier de Valaisans qui émigrèrent vers l'Algérie en 1851.

A la fin de l'année, ce courant migratoire connut un coup d'arrêt brutal. La raison en fut les mauvaises nouvelles qui en parvenaient et, surtout, le retour en terres valaisannes de familles parties quelques mois plus tôt, soit un total de 131 personnes pour le seul mois de décembre (dont 114 personnes (27 familles) pour le seul village d'Ameur el Aïn).

Les premiers retours eurent lieu en juin déjà, mais ils ne suffirent pas vraiment à ralentir le mouvement migratoire, puisque, dans le même temps, des gens partaient encore :

<i>juin</i>	<i>20 personnes</i>
<i>juillet</i>	<i>11</i>
<i>août</i>	<i>21</i>
<i>septembre</i>	<i>4</i>
<i>octobre</i>	<i>6</i>

Ces retours se poursuivirent en 1852, avec près de 100 personnes qui rentrèrent au pays (plus de 200 pour 1851), notamment :

<i>avril</i>	<i>30 personnes</i>
<i>septembre</i>	<i>17</i>
<i>octobre</i>	<i>19</i>

Dans les années qui suivirent, les retours diminuèrent (53 pour 1853 – 31 pour 1854 – 25 pour 1855 – 24 pour 1856 – 20 pour 1857), ce qui reste malgré tout significatif puisque dans le même temps ces retours n'étaient alors plus compensés par de nouveaux départs.

3.1. *Le Voyage*

Vouloir émigrer est facile. L'entreprendre est plus complexe, celui se proposant de le faire ayant généralement tendance à sous-estimer les difficultés auxquelles il sera confronté. En effet, dès les préparatifs, les choses se compliquaient. Après avoir vendu ses biens et obtenu un passeport, il fallait faire ses malles en choisissant le nécessaire et sacrifiant l'inutile. Malgré tout, les émigrants emmenaient parfois avec eux, comme de véritables reliques, du mobilier familial, des vêtements, des instruments agricoles, quelquefois même des semences. Venait ensuite le jour du départ qui donnait lieu, nous apprennent divers documents, à des cérémonies quasi rituelles: *Le jour du départ, à Troistorrents, les [quelque 80] émigrants assistèrent à une grand'messe, puis le cortège se mit en marche, joyeux «d'aller dans la terre promise»*.

3.1.1. *Les Conditions du voyage*

Au début des années 1850, alors que les agences d'émigration n'opéraient pas encore en Valais, les émigrants devaient organiser leur transport, veiller à leur hébergement et à leur nourriture. L'émigrant, en général inexpérimenté et insouciant, était facile à tromper et, au cours du voyage, les occasions de le faire ne manquaient pas: prix sur le transport, sur les vivres, sur l'hébergement, etc. Il arrivait en outre que les émigrants fissent confiance à toutes sortes d'individus, qui les trompaient parfois de la manière la plus infâme, si bien qu'ils se trouvaient alors dépouillés de tout ce qu'ils possédaient avant même d'avoir quitté le continent. Une fois arrivés au port, les émigrants, avec ou sans titre de passage gratuit, devaient quelquefois attendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines avant d'embarquer. Là encore, dans une ville qui, pour ceux qui n'avaient jamais quitté leur Valais natal, devait prendre des allures de fourmilière humaine, ils y

³⁴ Tamini & Délèze 1924, p. 291.

étaient, comme tout au long du voyage, livrés à eux-mêmes. Les occasions de se faire *engueuser* s'y multipliaient, les émigrants représentant un « *client* » intéressant non seulement pour les commerçants et les aubergistes des cités portuaires, mais aussi pour les escrocs de toute sorte.

3.1.2. Les Moyens de transport

3.1.2.1. Sur le Continent

L'itinéraire habituellement suivi passait par le pays de Vaud, Genève et Lyon. De là, les émigrants descendaient la vallée du Rhône vers les ports d'embarquement pour l'Algérie qu'étaient Marseille, Toulon ou Sète. Sur ce parcours effectué en plusieurs étapes, plusieurs moyens de transport étaient à leur disposition : le char, la diligence, le bateau, le train, etc. Les premiers départs de 1851 se firent sur des chars lourdement chargés et regroupés jusqu'à former un véritable convoi. Au sein de ces convois, les émigrants désignaient l'un d'entre eux qui, personne avisée et de préférence lettrée, en prenait la direction et devenait au besoin leur porte-parole. Cette organisation (convoi, chef de convoi, etc.) était relativement répandue à l'époque car elle permettait, l'union faisant la force, d'éviter d'être dupés ou volés. Dès le milieu de l'année 1851, certains émigrants, plus argentés et plus organisés car mieux renseignés, commencèrent à utiliser la diligence, le bateau (sur le Léman, sur le Rhône), le train.

SUZETTE

« Le voyage s'est fait tout d'abord à pied. Ce que vous voyez, ce sont les itinéraires proposés aux Français. Ils rejoignent Lyon ou la vallée du Rhône plus bas, puis ils prennent le bateau jusqu'à Arles et le train d'Arles à Marseille. Pour la plupart, c'est la première fois qu'ils prennent le train, peur dans les tunnels! Port d'embarquement : Marseille ou Toulon... mais pour les Suisses, passage obligé à Marseille pour se faire pointer au Consulat. »

3.1.2.2. La Traversée de la Méditerranée

A la différence du courant transatlantique, la traversée de la Méditerranée était à cette époque relativement aisée. Et, là où il fallait à l'époque compter pour la traversée plus d'un mois pour les Etats-Unis et plus de 2 mois pour le Brésil ou l'Argentine, Alger n'était qu'à 2-3 jours de Marseille. Toutefois, les conditions

dans lesquelles celle-ci s'effectuait n'étaient pas toujours des plus agréables, voyageurs (de 3^e classe) et bagages étant, quel que fût le temps, entassés sans ordre sur le pont, devant dormir dans des hamacs garnis de couvertures, ou dans l'entrepont en cas de mauvais temps, et ne recevant qu'une ration alimentaire semblable à celle des matelots. Ainsi, il arrivait fréquemment que les bagages fussent mouillés, endommagés, voire même emportés par les flots.

« Les gens ne prennent pas le bateau comme nous le ferry ; ils prennent des chaloupes qui passent automatiquement par les Baléares : pas de couchettes, assis sur le pont, en vrac.

Parmi les colons de 1848, il y a eu un personnage, VIVANT BEAUCÉ, dessinateur et correspondant d'un grand journal français de l'époque :

l'illustration. Il a fait partie d'un convoi et a dessiné tout au long de son voyage. Ses dessins et leurs commentaires écrits, ce reportage sur le vif a pour nous une valeur inestimable et permet d'imaginer ce qu'ont été les voyages de nos ancêtres. Ce qui était vrai en 1848, l'a été automatiquement en 1850-51 et même sans doute longtemps après. » SUZETTE



N° 25.

3.1.3. La Durée et le coût du voyage

Gros avantage par rapport aux destinations américaines, la durée du voyage (Valais-Algérie) était alors de 2 semaines en moyenne (1 semaine en 1855, encore moins en 1880). Dans le détail, cela donnait :

- du Valais aux ports d'embarquement de 5 à 10 jours 2 jours en 1880
- l'attente au port d'embarquement de 2 à 10 " 1 à 3 jours en 1880
- la traversée de la Méditerranée de 2 à 3 " entre 50 et 60 h

Une traversée *« aussi courte »* avait entre autre l'avantage de réduire les cas de décès, qui étaient plus fréquents lors de la traversée de l'Atlantique. En 1851, les frégates à vapeur de l'Etat effectuaient 3 aller-retour par mois entre Toulon et Alger ; quant à la *Compagnie Bazin*, compagnie privée mais agréée par l'Etat, elle

offrait, également 3 fois par mois dans les 2 sens, des départs de Marseille en direction d'Alger et Stora (province de Constantine). D'autres compagnies proposaient également 3 départs mensuels de Marseille, de Toulon, ou de Sète (ce dernier port ayant été peu utilisé par les Valaisans, si ce n'est en provenance d'Alger). Dès le milieu des années 1850, on vit apparaître des départs (hebdomadaires) à jour fixe, puis en septembre 1887 un service quotidien de paquebots entre Marseille et Alger.

Du fait de sa proximité, le prix du voyage du Valais en Algérie était évidemment bien inférieur à celui jusqu'aux différents points du continent américain. Si l'on peut estimer, dans les années 1850, le prix de ce dernier à près de 500 fr. (pour un adulte), il n'était que d'une centaine de francs pour l'Algérie. Variant selon le type de transport adopté, le prix du voyage comprenait néanmoins des coûts fixes: ceux de la nourriture et du logement (en moyenne de 2 à 3 fr. par jour et par personne), ainsi que ceux du transfert des bagages d'un moyen de transport à l'autre ou de l'excédent de bagage, ... revenant à chaque fois à quelques dizaines de francs.

Ceux qui avaient obtenu le passage gratuit sur l'un des bâtiments de l'Etat voyaient le coût de leur voyage réduit dans des proportions intéressantes, encore plus si le gouvernement français leur avait octroyé, comme à ses émigrants nationaux, «*un secours de route qui se chiffre à 30 sous par myriamètre soit 15 sous par lieue parcourue (4 km)*»³⁵, soit environ 20 fr. suisses.

Pour ceux n'ayant pas eu droit au passage gratuit sur mer, le prix de la traversée (3^e classe) s'élevait à 35 fr. (tombant à moins de 15 fr. dans les années 1860, à moins de 10 fr. dans les années en 1880). Dans les cas du bateau et du train, il faut signaler que les enfants (de 3 à 12 ans) voyageaient à moitié prix, le trajet étant gratuit pour les nourrissons... assis sur les genoux de leurs parents.



L'embarquement des Colons pour l'Algérie

³⁵ Di Costanzo 1985, vol. 1, p. 68.

3.1.4. Les Ports d'embarquement : Marseille et Toulon

Le port phocéén fut tout au long de ce courant migratoire valaisan, le passage, sinon obligé, du moins privilégié des émigrants, d'une part parce qu'ils devaient y faire viser leur passeport au consulat suisse, d'autre part parce que Marseille, outre sa position géographique avantageuse à l'embouchure du Rhône, était l'un des principaux ports d'embarquement pour l'Algérie, surtout pour ceux qui n'avaient pas de titre de passage gratuit sur mer. Pour 1851, ce furent 262 Valaisans (soit environ 25 % de ceux partis cette année-là) qui s'y embarquèrent (158 pour Alger, 84 pour Stora, 19 pour Bône et 1 pour Oran), le plus souvent en payant leur passage.

Toulon, port d'embarquement des colons subventionnés français, vit également passer un grand nombre d'émigrants valaisans, tout particulièrement ceux qui avaient obtenu, outre une concession de terre, le titre de passage gratuit sur mer sur l'un des navires de l'Etat. Les autorités françaises ne prenant pas garde à la possibilité de les embarquer de suite, il s'en suivait parfois un encombrement indescriptible et des conditions de vie difficiles dans des lieux peu adaptés pour recevoir tant d'individus à la fois. Cela avait naturellement pour conséquence d'obliger certaines familles à attendre leur tour pendant plusieurs semaines et à dépenser ainsi leur maigre pécule avant même d'avoir atteint la côte africaine. En 1851, ce furent 709 Valaisans (soit environ 70 % de ceux partis cette année-là) qui s'embarquèrent de Toulon pour Alger (sans faire la distinction entre ceux qui eurent droit au passage gratuit et les autres).

3.1.5. L'Arrivée en Algérie

A Alger, une fois débarqués, les émigrants étaient envoyés au « Dépôt des colons », aussi appelé « Dépôt des ouvriers ». Ceux ayant au préalable obtenu une concession étaient dirigés dès le lendemain vers celle-ci. Par contre, s'ils n'en avaient pas, ils pouvaient attendre là plusieurs jours, jusqu'à ce qu'on eût trouvé à les placer. Pendant ces



Côte africaine en vue ! VIVANT BEAUCÉ

quelques jours passés au « Dépôt des Colons », les familles valaisannes y étaient « *interrogées et examinées* »³⁶, afin de savoir si d'autres les suivaient et de juger de leurs conditions physiques. Elles y recevaient également de nombreux secours, principalement en vêtements, car beaucoup se trouvaient dans un grand dénuement. Une fois statué sur leur sort, ces familles étaient acheminées, certaines sur des chars, d'autres à pied, jusqu'aux villages où l'autorité avait décidé de les placer. Vu l'état des routes, ce trajet nécessitait souvent plus d'une journée.

SUZETTE

« Comment se passe l'arrivée ? Quand ils débarquent, premier problème : les colis, les bagages, mal arrimés parfois sont éventrés, en vrac, et il faut les repérer. J'ai eu quelques échos récents, par une quatrième descendante des FORT : Ils sont arrivés à Alger, on leur a fourni une carriole pour transporter leurs affaires, mais, arrivés à Koléa, pas d'habitation, des planches entassées dans la cour de la caserne et ils ont été logés à la caserne... un certain temps ! »



La caserne de Cherchell. VIVANT BEAUCE

A SUIVRE...

³⁶ ANOM, F 80 1391, *Colonies agricoles, Lettre du gouverneur général par intérim au ministre de la guerre*, 15.7.1851.